



**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU  
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5  
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002  
Valable 5 ans à partir de la date de délivrance**

**PROCES-VERBAL N° LYC 09 1299 L**

et 1 annexe de 3 pages

**MATERIAU présenté par :** DICKSON PTL  
RUE DES CHARTINIÈRES  
01120 DAGNEUX

**MARQUE COMMERCIALE :** 5414

**DESCRIPTION SOMMAIRE :** Tissu armure polyester enduit sur les deux faces de PVC ignifugé dans la masse  
Masse surfacique nominale :  $400 \pm 20$  g/m<sup>2</sup>  
Epaisseur nominale :  $0.32 \pm 0.03$  mm  
Coloris : divers.

**RAPPORT D'ESSAI :** N° LYC-09-1299 du 16 Février 2009

**NATURE DES ESSAIS :** Brûleur électrique

**CLASSEMENT :** **M2**

**DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.**

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 16 Février 2009

Directeur ou son représentant  
Jacques - Hervé LEVY



ACCREDITATION  
N° 1-0101\*  
PORTÉE  
COMMUNIQUÉE  
SUR DEMANDE